



\*\*\*\*\*

## CONSEIL D'ADMINISTRATION

\*\*\*\*\*

Le **mercredi 18 décembre 2024**, le Conseil d'Administration s'est réuni à 14h00, en partie en présentiel et en partie en visioconférence, sous la présidence de **Monsieur Thomas QUÉRO, Président du Conseil d'Administration.**

### **Etaient présents :**

Elus représentant l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI) : M. QUÉRO, Président du Conseil d'Administration, Mme BASSANI, Mme BENÂTRE, Mme HAKEM  
Personnalités qualifiées : Mme BROSSEAU, Mme COUSSINET-NDIAYE, M. PETITEAU, M. SENTENAC (*à partir de 14h12 – délibération n° 27*)  
Membre désignée par l'UDAF : Mme GUET  
Membre désigné par Action Logement : M. DEPENNE  
Membre désigné par la CAF : M. DEPLANQUE  
Organisations syndicales : Mme GANDON-TOURNEUX (CGT), M. GUILLOU (CFDT)  
Membres représentant les locataires : M. BERTIN (INDECOSA CGT), M. GOURET (CGL), Mme SALIMY (CSF)  
Membres à voix consultative : M. PATAY, Directeur Général, M. GAUTRON, Secrétaire du CSE, M. PORTEAU, représentant du Préfet de Loire-Atlantique

### **Participaient en visioconférence :**

Elus représentant l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI) : Mme PIAU, M. PRAS  
Personnalités qualifiées : Mme LEFEVRE, Mme TRICOT  
Membre représentant une association d'insertion : M. GENDRON

### **Était représentée :**

Personnalité qualifiée : Mme DAVID-LECOURT ⇒ Pouvoir à M. QUÉRO

**Absente** : Mme LE CORRE

### **Assistaient également à la séance :**

M. IANNUZZI, Directeur Général Adjoint Proximité et Clientèle,  
Mme RENAUD-MARTIN, Directrice Générale Adjointe Habitat et Patrimoine,  
Mme BOIDIN-LAHLOU, Directrice Générale Adjointe Ressources,  
M. ALBERT, Directeur de la Communication et des Relations Institutionnelles,  
M. RIVET, Directeur des Ressources Financières,  
M. GUILBAUD, Directeur des Ressources Juridiques et du Secrétariat Général,  
Mme WASYLYSZYN, Chargée de la Prospective et du Contrôle de Gestion,  
Mme LABYT, Maîtrise qualifiée Juridique et Gouvernance.

Conseil d'Administration

du 18 décembre 2024

**Délibération n° 27/24 DG**

**Objet : DESIGNATION DE NOUVEAUX MEMBRES REPRESENTANT LES LOCATAIRES AU SEIN DE LA COMMISSION D'ATTRIBUTION DES LOGEMENTS ET D'EXAMEN DE L'OCCUPATION DES LOGEMENTS (CALEOL)**

**Considérant que,**

## **I – Contexte**

L'article L 441-2 du Code de la Construction et de l'Habitation dispose que « il est créé, dans chaque organisme d'habitations à loyer modéré, une commission d'attribution des logements et d'examen de l'occupation des logements ».

Il est rappelé la composition suivante :

### **Membres à voix délibérative**

- Six membres désignés par le Conseil d'Administration, dont l'un a la qualité de représentant des locataires,
- Le Président de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale mentionné au vingt-troisième alinéa de l'article L. 441-1 CCH ou son représentant pour l'attribution des logements situés sur le territoire relevant de sa compétence,
- Le maire de la commune où sont situés les logements à attribuer, ou son représentant, pour l'attribution de ces logements, qui dispose d'une voix prépondérante en cas d'égalité des voix,
- Le préfet ou son représentant.

### **Membres avec voix consultative :**

- Un représentant des organismes bénéficiant de l'agrément relatif à l'ingénierie sociale, financière et technique prévue à l'article L. 365-3 CCH ;

- Les réservataires non membres de droit pour l'attribution des logements relevant de leur contingent.

Par délibérations n°21/20 du Conseil d'Administration du 18 septembre 2020 et n°30/20 du Conseil d'Administration du 23 octobre 2020, les membres de la Commission d'Attribution des Logements et d'Examen de l'Occupation des Logements ont été désignés par le Conseil d'Administration.

Par délibération n°04/24 du Conseil d'Administration du 26 juin 2024, M. Yannick GOURET avait été élu membre titulaire et M. Lucien BERTIN, membre suppléant.

La présente délibération est nécessitée par le remplacement de la membre titulaire représentant les locataires, ainsi que sa suppléante, suite à leurs démissions.

## **II – Argumentaire**

Suivant lettre en date du 25 novembre 2024, M. Yannick GOURET, membre titulaire représentant l'Association CGL au sein de la Commission d'Attribution des Logements et d'Examen de l'Occupation des Logements de Nantes Métropole Habitat, a informé le Président de sa décision de démissionner de cette instance à effet du 18 décembre 2024.

En outre, par cette même lettre en date du 25 novembre 2024, M. Lucien BERTIN, membre suppléant représentant l'Association Indecosa-CGT au sein de la Commission d'Attribution des Logements et d'Examen de l'Occupation des Logements de Nantes Métropole Habitat, a informé le Président de sa décision de démissionner de cette instance à effet du 18 décembre 2024.

Le Conseil d'Administration prend acte de ces démissions.

Il y a donc lieu de procéder à la désignation d'un nouveau membre titulaire en tant qu'élu représentant les locataires ainsi qu'à celle de son suppléant.

Les associations CSF et CLCV ont proposé respectivement les candidates suivants :

### **Membre titulaire à voix délibérative :**

➤ Mme Fari SALIMY, représentant les associations de locataires (CSF)

### **Membre suppléante à voix délibérative :**

➤ Mme Manoëlla LE CORRE, représentant les associations de locataires (CLCV)

## **III – Conclusions**

- . Vu l'article L. 441-2 du Code de la Construction et de l'Habitation,
- . Vu la délibération n°21/20 du Conseil d'Administration du 18 septembre 2020 relative à la désignation des membres de la Commission d'Attribution des Logements et d'Examen d'Occupation des Logements et de ses suppléants et à l'adoption de son règlement intérieur et la délibération n°30/20 du Conseil d'Administration du 23 octobre 2020,
- . Vu la délibération n°04/24 du Conseil d'Administration du 26 juin 2024 relative à la désignation de M. GOURET et M. BERTIN, respectivement en qualité de membre titulaire et de membre suppléant de la Commission d'Attribution des Logements et d'Examen d'Occupation des Logements,
- . Vu la lettre de démission de M. GOURET et M. BERTIN en date du 25 novembre 2024,
- . Vu l'exposé qui précède,

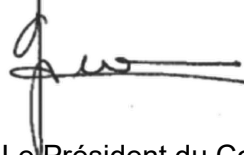
## LE CONSEIL D'ADMINISTRATION AYANT DELIBERE

**Approuve** le renouvellement partiel de la Commission d'Attribution des Logements et d'Examen d'Occupation des Logements de Nantes Métropole Habitat tel que visé ci-dessus, suite aux démissions des membres titulaire et suppléant représentant les associations de locataires.

La présente délibération annule et remplace la délibération n°04/24 du Conseil d'Administration du 26 juin 2024 qui avait désigné le membre titulaire représentant les locataires ainsi que son membre suppléant et modifie les délibérations n°21/20 du Conseil d'Administration du 18 septembre 2020 et n°30/20 du Conseil d'Administration du 23 octobre 2020 portant sur la désignation des membres de la Commission d'Attribution des Logements et d'Examen d'Occupation des Logements.

***Cette délibération est adoptée à l'unanimité des personnes présentes et représentées (22 voix).***

Le 18 décembre 2024,



Le Président du Conseil d'Administration  
**Thomas QUÉRO**